



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



JAMAÏQUE

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport** en cours de validité pour la durée du séjour.
- Pour un séjour inférieur à 30 jours, le visa n'est pas exigé.
- La carte C5 Immigration/Douanes peut être remplis [en ligne](#) avant l'arrivée ou sur formulaire papier pendant leur vol.
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.
- **Les mineurs** voyageant seuls ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

FORMALITÉS COVID

La Jamaïque a supprimé toutes les restrictions de voyage liées à la Covid-19.

Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat Covid à l'arrivée.

Aucun test de dépistage n'est exigé pour les voyageurs non-vaccinés.